

# Crises climatiques et sanitaires 2013-2014

Jeudi 20 novembre 2014

## Une aide financière exceptionnelle de la MSA

Devant la répétition des crises climatiques, de leur fréquence et de leur intensité sur ces deux dernières années, le Conseil d'Administration de la MSA Sud Aquitaine a souhaité mobiliser un budget exceptionnel de 250 000 € afin de venir en aide aux personnes touchées.

### Pour qui ?

Ce dispositif concerne les salariés, les exploitants et les employeurs de main d'œuvre agricoles, résidant sur une commune ayant justifié la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en 2013 ou en 2014.

### Comment ?

La MSA Sud Aquitaine informe et sollicite par courrier tous les maires, présidents d'échelon local, délégués cantonaux et les entreprises agricoles afin qu'ils jouent le rôle de relais d'information auprès des familles et actifs de ces communes sur le dispositif mis en œuvre.

Celui-ci doit leur permettre de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle au regard de dépenses à caractère social ou familial.

D'autre part, un courrier est envoyé à tout ressortissant ayant eu des difficultés au cours des années 2013 et 2014 (Ensemble pour le relance des agriculteurs fragilisés - ERAF, tuberculose bovine, agalactie, abattage de troupeau, mesures Agridif, bénéficiaires de secours sociaux).

Ces courriers sont accompagnés d'un imprimé que les personnes concernées doivent compléter et renvoyer à la MSA.

### Quand ?

Les imprimés doivent être retournés à la MSA **au plus tard le 17 décembre 2014** accompagnés des pièces justificatives demandées.

Les imprimés peuvent être télécharger sur [www.msasudaquitaine.fr/aides-crisis](http://www.msasudaquitaine.fr/aides-crisis)